

Nombre de Membres du Bureau : 17

Nombre de Membres présents : 10

Qui ont pris part à la délibération : 12

Objet de la délibération :  
Acceptation du chèque d'ORANGE

Date de la Convocation :  
6 janvier 2022

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux et le 27 janvier à 18 heures 00

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, GUERINET, POINCLOUX

Excusés : Mme PAILLOUX, Messieurs BARJONET, BRISSON, COULON, GAURAT, PICAULT, ROUSSEAU

Pouvoirs:

Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne  
M. ROUSSEAU Pierre donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 045-200079903-20220127-DELIB12022-DE

Le Bureau du PETR,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020,

Vu le trop perçu par ORANGE,

Entendu l'exposé de la Présidente,

DECIDE

Article unique : d'accepter le chèque de remboursement de 284,95 € d'ORANGE.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 31 janvier 2022 et de sa publication le 31 janvier 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).